



# Assemblée générale

Distr. générale  
29 août 2018  
Français  
Original : anglais

Soixante-treizième session

## **Demande d'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour de la soixante-treizième session**

### **Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral**

#### **Lettre datée du 23 août 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de demander l'inscription à l'ordre du jour de la soixante-treizième session d'une question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral ».

Créé à Oulan-Bator en juillet 2009 par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, et le Ministre des affaires étrangères de la Mongolie, Sukhbaatar Batbold, le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral est une organisation intergouvernementale qui se consacre à la recherche de solutions durables afin de répondre aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral en vue de leur développement futur. Le nombre de ses membres et son influence au niveau international ont gagné régulièrement en importance pendant toutes ces dernières années. En juin 2018, il comptait 12 États membres en Asie, en Afrique, en Europe et en Amérique du Sud.

Depuis sa création, le Groupe de réflexion s'emploie à mieux faire connaître et à promouvoir la spécificité des pays en développement sans littoral et les obstacles qu'ils rencontrent, grâce à des recherches de qualité et des ateliers et séminaires de haut niveau.

Jusqu'à présent, il a réalisé des progrès louables, publié 10 documents de recherche et organisé 30 ateliers internationaux, régionaux et nationaux sur des questions en lien avec les pays en développement sans littoral. Depuis l'adoption du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030,



le Groupe de réflexion a adapté ses priorités pour tenir compte de celles de ces deux programmes et apporté de premières contributions à leur mise en œuvre.

Le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral, dont la création a été appuyée et saluée par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/214, soutient fermement l'Organisation des Nations Unies et ses activités. Il défend les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi que l'autorité de l'Organisation, considérant qu'elle joue un rôle irremplaçable dans les affaires internationales. Le Groupe de réflexion international collabore étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, la Banque asiatique de développement et d'autres universités et instituts de recherche régionaux et nationaux.

J'estime qu'en bénéficiant du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale, le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral pourra mieux aligner ses travaux sur les activités de l'ONU en faveur du développement durable et contribuer à la consolidation des partenariats afin de relever les défis qui se posent à l'échelle mondiale.

Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la présente lettre est accompagnée d'un mémoire explicatif (annexe I) et d'un projet de résolution (annexe II). Le texte de l'Accord multilatéral portant création d'un groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral ainsi qu'une liste des pays ayant ratifié, approuvé ou accepté l'Accord ou y ayant adhéré peuvent être consultés à l'adresse suivante : [https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=X-19&chapter=10&lang=fr](https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=X-19&chapter=10&lang=fr).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Mongolie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Sukhbold Sukhee

## Annexe I

### Mémoire explicatif

#### 1. Contexte

L'Accord multilatéral portant création d'un groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral, approuvé lors de la réunion des Ministres des affaires étrangères des pays en développement sans littoral en 2010 et déposé auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, est entré en vigueur le 6 octobre 2017 et a été ratifié par 10 pays : la Mongolie, la République démocratique populaire lao, l'Arménie, l'Afghanistan, le Kazakhstan, le Paraguay, le Burkina Faso, le Kirghizistan, le Tadjikistan et le Népal.

Le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral est une organisation intergouvernementale dont le siège est situé à Oulan-Bator, en Mongolie. Il a pour mission de rechercher des solutions durables afin de répondre aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral. Il comptait 12 membres en août 2018, avec l'arrivée de l'Éthiopie en janvier 2018 et du Bhoutan en avril 2018.

Les pays en développement sans littoral ont encore beaucoup à faire pour pouvoir bénéficier pleinement de la mondialisation, connaître une croissance économique soutenue qui profite à tous et un développement durable, éliminer la pauvreté, créer des emplois et mener les transformations structurelles nécessaires.

Ces objectifs sont la priorité du Groupe de réflexion international. Cependant, il est absolument nécessaire, pour les réaliser, de mieux intégrer ces problématiques aux stratégies de développement aux niveaux national, régional et mondial. Le renforcement des partenariats entre les pays en développement sans littoral, les pays de transit et les partenaires de développement, dans le cadre de la coopération Nord-Sud, de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ainsi qu'avec les organisations internationales et régionales compétentes et entre les secteurs public et privé est indispensable.

La Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit s'est tenue à Almaty (Kazakhstan) en août 2003 avec l'objectif d'examiner les contraintes auxquelles se heurtent les pays en développement sans littoral. Elle a adopté le Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et la Déclaration d'Almaty. En 2014, le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, adopté comme document final de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, a succédé au Programme d'action d'Almaty.

Le Groupe de réflexion international suit la direction définie par le Programme d'action de Vienne et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ses activités, comme le partage d'expérience, l'échange d'informations, la concertation, la médiation, et l'établissement de positions communes sur les politiques commerciales favorables aux pauvres et sur les stratégies de développement liées au transit pour les pays en développement sans littoral, ont pour but de contribuer à la réalisation du principal objectif du Programme d'action de Vienne, à savoir répondre de façon plus cohérente aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral qui résultent de leur enclavement, de leur éloignement et des contraintes géographiques qui sont les leurs et d'accroître ainsi le taux de la

croissance d'une manière durable et qui profite à tous, ce qui peut contribuer à éliminer la pauvreté en parvenant à mettre fin à la pauvreté extrême, ainsi qu'en accélérant le développement humain.

## **2. Bref historique du Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral**

L'idée de créer un groupe de réflexion consacré aux pays en développement sans littoral est née lors de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, qui s'est tenue à Almaty (Kazakhstan) en 2003.

Conformément à la résolution [56/180](#) de l'Assemblée générale sur les mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral, la Conférence a abordé les problèmes liés au transit et aux infrastructures et autres obstacles auxquels sont exposés les pays en développement sans littoral. Après la Conférence, une réunion interinstitutions a approuvé le Programme d'action d'Almaty, qui a pour objectifs d'améliorer les politiques, les infrastructures et l'accès des biens des pays en développement sans littoral aux marchés internationaux, d'accroître l'assistance technique et d'assurer le contrôle et le suivi des mesures adoptées.

Il a été jugé nécessaire d'entreprendre davantage de recherches et d'activités de sensibilisation, c'est pourquoi le Programme d'action d'Almaty a demandé la création d'un groupe de réflexion pour examiner les questions liées au commerce dans les pays en développement sans littoral.

La proposition de création d'un groupe de réflexion pour les pays en développement sans littoral s'est concrétisée lorsque le Président de la Mongolie a déclaré, en 2006 à La Havane, lors d'une réunion des chefs d'État des pays en développement sans littoral : « Si nous voulons optimiser au mieux notre action commune, nous devons disposer d'importantes capacités d'analyse et c'est ce que pourrait nous apporter la création d'un groupe de réflexion international dans l'une de nos capitales. Avec un tel « cerveau », nous pourrions mettre au point des stratégies optimales sur tous les sujets qui nous intéressent et éviter tout chevauchement de nos mesures et de nos efforts. »

Un examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty a été réalisé dans le cadre de la Manifestation mondiale des pays en développement sans littoral et des pays de transit sur le commerce et sa facilitation, organisée à Oulan-Bator en 2007. Lors de la conférence, les pays en développement sans littoral se sont accordés sur la création d'un groupe de réflexion international à Oulan-Bator. À cette fin, ils ont prié les organisations internationales et les pays donateurs de les aider à concrétiser cette initiative.

La Réunion ministérielle des pays en développement sans littoral sur le commerce et sa facilitation a adopté la Déclaration d'Oulan-Bator en 2007, et l'Assemblée générale a adopté sa résolution [64/214](#) en 2009, dans laquelle elle salue l'établissement, à Oulan-Bator, du groupe international de réflexion chargé de renforcer, à l'échelon des pays en développement sans littoral, les capacités d'analyse et de promouvoir l'échange de données d'expérience et de pratiques optimales nécessaires à une optimisation de leur action commune en vue de l'application effective des dispositions du Programme d'action d'Almaty et des objectifs du Millénaire pour le développement.

En avril 2009, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a adopté sa résolution [65/6](#) intitulée « Appui à la création d'un groupe international

de réflexion des pays en développement sans littoral ». Dans cette résolution, la Commission invitait les gouvernements, les pays donateurs, les organes compétents des Nations Unies et d'autres organismes à appuyer la mise en place du groupe de réflexion à Oulan-Bator ; priait la Secrétaire exécutive d'apporter un appui technique et demandait à la Secrétaire exécutive de désigner le point focal chargé d'appuyer la proposition.

En juillet 2009, le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral était officiellement établi à Oulan-Bator par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, et le Ministre des affaires étrangères de la Mongolie, Sukhbaatar Batbold.

Le Gouvernement de la Mongolie, le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le Bureau des affaires juridiques ont appuyé l'élaboration par le Groupe des pays en développement sans littoral de l'Accord multilatéral portant création d'un groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral. L'Accord a été approuvé lors de la réunion des Ministres des affaires étrangères des pays en développement sans littoral en 2010. Il est entré en vigueur le 6 octobre 2017, après que le Népal est devenu, le 7 août 2017, le dixième État membre du Groupe de réflexion international. Les dispositions de l'Accord prévoient en effet qu'il doit entrer en vigueur 60 jours après la date de dépôt du dixième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.

La deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral s'est tenue à Vienne du 3 au 5 novembre 2014 et a adopté la Déclaration de Vienne et le Programme d'action de Vienne pour la prochaine décennie, qui ont souligné l'importance du Groupe de réflexion international et sa contribution à la réalisation du Programme d'action de Vienne, et encouragé toutes les parties prenantes à soutenir ce Groupe de réflexion et à le solliciter.

### **3. Activités du Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral**

Aujourd'hui, le Groupe de réflexion international s'efforce activement de répondre aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral, en effectuant des travaux de recherche de grande qualité et en organisant des séminaires et des ateliers visant à améliorer les capacités d'analyse de ces pays et à promouvoir l'échange de données d'expérience et de pratiques nécessaires à une optimisation de leur action commune dans le cadre de la coopération Sud-Sud en vue de l'application intégrale et effective des dispositions du Programme d'action de Vienne et des objectifs de développement durable.

Le Groupe de réflexion international a réalisé un travail de fond et publié une dizaine de documents utiles à tous les pays en développement sans littoral, dont un guide sur les négociations commerciales multilatérales ; une étude sur les accords bilatéraux des pays en développement sans littoral concernant le transit et les transports ; un rapport sur les enjeux de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce pour les pays en développement sans littoral ; et des rapports de recherche sur les questions de connectabilité dans les pays en développement sans littoral, qui examinent le potentiel de ces pays en matière de développement des liaisons commerciales, de connectivité des systèmes de transports et de technologies de l'information et des communications.

La réunion d'inauguration du Groupe de réflexion international a été organisée les 11 et 12 juin 2018, avec le soutien du Gouvernement de la Mongolie et du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en

développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Elle a marqué la création officielle du Groupe de réflexion international, et a permis de faciliter l'échange d'informations et d'expériences entre les fonctionnaires des pays en développement sans littoral, les pays donateurs et les experts internationaux grâce à des débats interactifs organisés dans le cadre de séances thématiques. Elle comprenait une séance d'ouverture de haut niveau, une conférence de presse de haut niveau et des discussions thématiques sur des questions cruciales pour les pays en développement sans littoral et pour l'application effective du Programme d'action de Vienne et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Au fil des ans, le Groupe de réflexion international s'est élargi pour acquérir une visibilité mondiale. Il collabore étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, la Banque asiatique de développement et d'autres universités et instituts de recherche internationaux, régionaux et nationaux.

Grâce aux efforts concertés de ses États membres, le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral est en passe de devenir une solide organisation de niveau mondial, qui s'attache, pour mieux s'acquitter de sa mission, à rassembler les idées et les actions proposées par un réseau croissant de membres et de partenaires pour répondre aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral. Le statut d'observateur permanent auprès de l'Assemblée générale lui permettrait d'œuvrer plus efficacement au renforcement des capacités des pays en développement sans littoral et de participer à l'élaboration de plateformes partagées et à la définition de positions communes afin de mener des actions concertées ; d'encourager davantage de pays à soutenir les pays en développement sans littoral ; d'aider ces pays à réaliser les objectifs de développement durable et de contribuer davantage à la mise au point de solutions durables pour relever les défis que pose leur développement futur.

## Annexe II

### Projet de résolution

#### **Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral**

*L'Assemblée générale,*

*Désireuse* de promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral,

1. *Décide* d'inviter le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

---